



Psychologues Nous pouvons gagner la bataille de l'évaluation

L'entretien annuel d'évaluation est d'abord et avant tout une évaluation administrative de la manière de service au regard des missions pour lesquelles nous sommes employés dans la fonction publique hospitalière.

Le cadre de la loi prévoit pour la profession de psychologue que l'entretien annuel d'évaluation soit réalisé par le supérieur hiérarchique direct. Les psychologues qui n'ont pas de N+1, sont donc placés directement sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement.

La DGOS refuse de faire appliquer cette mesure en appuyant son propos sur un argument moral que l'évaluation serait mieux réalisée par le chef de pôle. Elle essaie de nous dévoyer de nos spécificités statutaires pour nous soumettre au pouvoir médical !

L'administration centrale nous force à prendre position

Nous ne pouvons accepter l'entretien annuel d'évaluation de notre profession par les chefs de pôles et encore moins par les responsables de structures internes car cela cautionnerait cette volonté de subordination des psychologues au domaine médical.

D'autres professions hospitalières comme les sages-femmes refusent fermement d'être évaluées par les médecins.

Nous devons résister à la facilité de laisser faire, même si les rapports avec nos collègues médecins sont bons, car autoriser cette démarche c'est condamner la dimension psychologique, notre autonomie professionnelle et notre légitimité à une impossible défense par la suite.

Ne pas céder c'est garder l'objectif de la reconnaissance de notre statut et de nos revendications (*revendications salariales, résorption de l'emploi précaire, reconnaissance de la dimension psychologique, ...*), qui se gagneront administrativement, tout d'abord au niveau local, pour être portées ensuite au niveau national dans les négociations avec le ministère.

Avec la CGT affirmons notre position

Avec le syndicat CGT et son collectif national des psychologues pour être cohérents avec nos revendications afin de ne pas donner des arguments pour nous affaiblir, refusez toute demande des personnes non investies d'un pouvoir de nomination (ou par délégation directeur adjoint ou DRH) et qui vous solliciteraient pour un entretien annuel d'évaluation.

Développons notre solidarité localement dans cette épreuve, qui concerne directement les psychologues mais tout autant les valeurs d'une organisation des soins dignes du service public.

Avec le syndicat CGT demandez à porter cette question en CTE pour ouvrir des négociations avec la direction

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 935 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 / 87 57 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • e-mail : sg@sante.cgt.fr /